



Empreinte carbone d'entreprise

En collaboration avec ClimatePartner, **Zattoo AG** a calculé l'empreinte carbone de son entreprise : la Corporate Carbon Footprint (CCF). La CCF est la somme des émissions de CO_2 générées par l'entreprise au cours d'une période donnée dans le périmètre défini du système. Le calcul est effectué sur la base des directives de la Norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole sur les gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard).

CCF – Le socle de la protection du climat

Calculer, réduire, compenser : les points décisifs pour la protection du climat au sens de l'Accord de Paris.

L'action concrète en faveur du climat repose donc sur des calculs : connaître son empreinte carbone, c'est savoir où sont produites les émissions de CO_2 et à quelle hauteur. Si les émissions générées sont compensées, l'entreprise atteint la neutralité climatique.

Parallèlement, l'empreinte carbone permet d'identifier les émissions qui peuvent être évitées ou réduites, de fixer des objectifs de réduction des émissions, ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre les mesures correspondantes. Les années suivantes, le rapport permet de vérifier si les objectifs fixés ont été atteints, mais aussi dans quels domaines des progrès ont été réalisés et ceux où les émissions devraient être encore plus fortement réduites.

Résultat

Le bilan des émissions de carbone pour les activités commerciales de **Zattoo AG** a été réalisé sur la période **janv. 2021 - déc. 2021**.

Émissions de CO₂

Résultat

Résultat global	542 616,93 kg CO₂
3	

Pour comparaison



Les émissions correspondent à l'empreinte carbone de 62 Européens. En Europe, une personne émet en moyenne 8,7 tonnes de ${\rm CO_2.}^1$

Notre méthode de calcul

Principes

Conformément au Protocole des GES, cinq principes fondamentaux ont été respectés lors de la détermination de l'empreinte carbone de l'entreprise et de la création du rapport correspondant :

Pertinence : Le calcul doit prendre en compte l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre ayant un impact significatif sur l'empreinte carbone de l'entreprise. Le rapport ainsi obtenu doit pouvoir contribuer largement à la prise de décision au sein et en dehors de l'entreprise.

Exhaustivité: Le rapport doit couvrir toutes les émissions de gaz à effet de serre dans le périmètre défini du système. Toute exception pertinente, donc toute émission qui n'a pas été prise en compte, doit être communiquée, documentée et justifiée.

Permanence : Des méthodes uniformisées sont utilisées afin de pouvoir comparer les émissions au fil du temps.

Transparence : Tous les points pertinents doivent être abordés et documentés de manière objective et cohérente, afin que le rapport soit clair et bien compréhensible.

Exactitude : Il est fait en sorte que les émissions de gaz à effet de serre ne soient pas systématiquement surestimées ou sous-estimées lors de leur calcul. Les incertitudes doivent être réduites autant que possible. Le rapport doit être suffisamment précis pour permettre aux utilisateurs d'être sûrs de prendre les bonnes décisions.

Collecte des données et calcul

Les émissions de CO_2 sont calculées à l'aide des données de consommation et des facteurs d'émission. Dans la mesure du possible, des données primaires sont utilisées. Lorsqu'aucune donnée primaire n'est disponible, des données secondaires provenant de sources reconnues sont utilisées. Les facteurs d'émission sont issus de bases de données scientifiquement reconnues telles que ecoinvent et DEFRA.

Équivalents CO₂

La CCF indique toutes les émissions sous forme d'équivalents d'émissions de carbone (CO_2e), appelés « CO_2 » par souci de simplification.

Cela signifie que tous les gaz à effet de serre pertinents selon le rapport d'évaluation du GIEC sont pris en compte dans les calculs : dioxyde de carbone (CO_2), méthane (CH_4), protoxyde d'azote (N_2O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC), hexafluorure de soufre (SF_6) et trifluorure d'azote (NF_3). Ces gaz agissent à des degrés divers sur l'effet de serre et restent plus ou moins longtemps dans l'atmosphère. Pour que leur impact soit comparable, ils sont convertis en équivalents CO_2 (CO_2e) à l'aide des potentiels de réchauffement planétaire. Le potentiel de réchauffement planétaire décrit l'impact d'un gaz sur le réchauffement climatique par rapport au CO_2 et fait référence à une échelle de temps de 100 ans en général.

Un exemple : Le méthane a un potentiel de réchauffement planétaire de 28. Le méthane contribue donc 28 fois plus au réchauffement planétaire que le ${\rm CO_2}$.

Zoom sur l'électricité : méthode basée sur le marché et basée sur la localisation

Les émissions relatives à l'électricité ont été calculées à la fois selon la méthode basée sur le marché et selon la méthode basée sur la localisation. Cela correspond au double reporting du Protocole des GES.

Dans la méthode basée sur le marché, le calcul prend en compte les facteurs d'émission spécifiques à l'électricité achetée, dans la mesure où ils sont connus. Dans le cas contraire, nous avons recours au mix résiduel lorsque cette donnée est disponible et au mix national dans les autres cas.

La méthode basée sur la localisation est également indiquée. Elle utilise des facteurs moyens par pays pour chaque mix d'électricité. Cela permet de comparer directement sa valeur avec la moyenne nationale.

²⁾ Source : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Climate Change 2021 The Physical Science Basis », p. 1842, accessible sous :

Périmètre opérationnel

Le périmètre opérationnel du système indique quelles activités de l'entreprise sont comprises dans l'empreinte carbone. Les différentes sources d'émissions sont divisées en trois domaines (scopes), conformément au Protocole des GES :

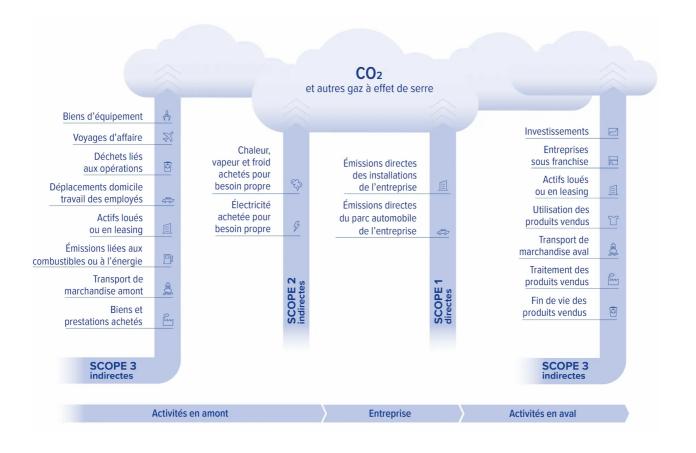
Le scope 1 comprend toutes les émissions directement générées par Zattoo AG, par exemple par les installations ou la flotte de véhicules de l'entreprise.

Le scope 2 concerne les émissions dues à l'énergie achetée, par exemple électricité et réseau de chaleur urbain.

Le scope 3 comprend toutes les autres émissions qui ne sont pas sous le contrôle direct de l'entreprise, comme les trajets quotidiens des employés ou l'élimination du produit.

Illustration

Division de toutes les activités en scopes

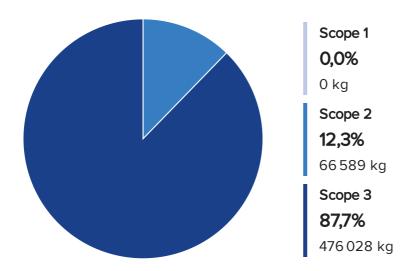


Les principales sources d'émissions – Le plus grand potentiel de réduction

La CCF permet d'identifier les principales sources d'émission de **Zattoo AG**. De cette manière, il est possible de définir les principaux domaines d'action pour réduire les émissions.

Illustration

Répartition des émissions de CO₂ entre les scopes 1, 2 et 3



Illustration

Les principales sources d'émission de CO₂

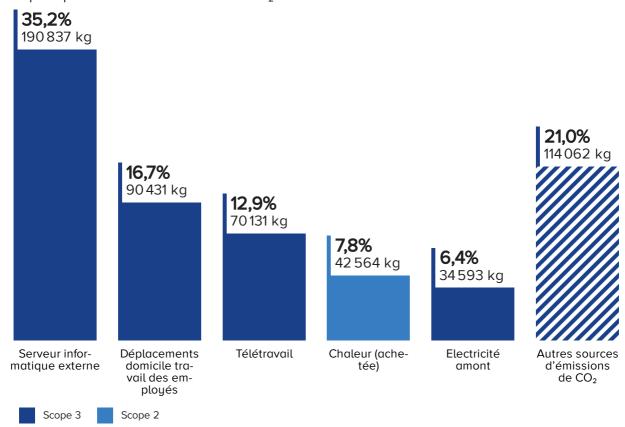


Tableau des résultats de la CCF: CCF 2021

Résultat global pour la période **01/2021 - 12/2021**

Sources d'émission	kg CO ₂	%
Scope 1	0,00	0,0
Émissions directes des installations de l'entreprise	0,00	0,0
Chaleur (propre production)	0,00	0,0
Scope 2	66 588,80	12,3
Chaleur, vapeur et froid achetés pour besoin propre	42 563,55	7,8
Chaleur (achetée)	42 563,55	7,8
Electricité achetée pour besoin propre	24025,25	4,4
Électricité (stationnaire)	24 025,25	4,4
Scope 3	476 028,13	87,7
Biens et prestations achetés	217 466,80	40,1
Serveur informatique externe	190 836,65	35,2
Appareils électroniques	23 835,93	4,4
Gastronomie	2 319,44	0,4
Eau	341,43	0,1
Papier de bureau	133,35	0,0
Déplacement domicile-travail des employés	160 562,19	29,6
Déplacements domicile travail des employés	90 431,19	16,7
Télétravail	70 131,00	12,9
Émissions liées aux combustibles ou à l'énergie	54399,18	10,0
Electricité amont	34 592,52	6,4
Chaleur amont	19 806,66	3,7
Voyages d'affaire	43599,96	8,0
Vols	19 991,31	3,7
Véhicules loués et privés	13 868,31	2,6
Nuitées	7654,66	1,4
Train	2 085,68	0,4
Résultat global	542 616,93	100,0

Les étapes suivantes

Il faut à présent utiliser ces connaissances pour protéger efficacement le climat. Pour cela, il est nécessaire de réduire continuellement les émissions et de compenser les émissions restantes. Grâce à la compensation, l'entreprise peut atteindre la neutralité climatique et obtenir la certification correspondante.

Réduction des émissions

La concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère est responsable du réchauffement de la planète. Il est donc essentiel de réduire les émissions autant que possible. Pour y parvenir, il est utile de définir des objectifs de réduction des émissions clairs et mesurables, ainsi que d'identifier les mesures à prendre et d'établir les responsabilités.

Créativité et courage sont de mise! Les objectifs de réduction des émissions doivent être ambitieux et adaptés aux dernières évolutions scientifiques. ClimatePartner recommande de faire la distinction entre les objectifs de réduction à court, moyen et long terme. En effet, si certaines mesures peuvent être mises en œuvre rapidement, d'autres nécessitent du temps, car il faut par exemple repenser des processus et des produits ou prendre en compte la chaîne d'approvisionnement. La réduction des émissions doit donc être un processus permanent et s'inscrire dans la stratégie de l'entreprise.

Guide de réduction des émissions

En règle générale : Les mesures de réduction des émissions doivent correspondre aux besoins de l'entreprise. Il n'existe pas de solutions standard. La CCF permet à **Zattoo AG** de découvrir ses potentiels de réduction et de définir des mesures de réduction personnalisées.

Fondamentalement, il existe deux manières de réduire les émissions :

Limiter l'activité en réduisant les consommations, par exemple l'énergie, les matières premières ou le nombre de voyages d'affaires.

Réduire l'intensité en choisissant des fournisseurs de services et des sources d'approvisionnement en matières premières et en énergie qui respectent davantage le climat. Il est par exemple facile de passer à l'électricité verte.

Nous présentons ci-dessous une sélection d'actions possibles en faveur du climat.³

Scope 1+2

- Utilisation de sources d'énergie renouvelables via l'adoption du biogaz, de l'électricité verte, etc.
- Utilisation de réfrigérants plus respectueux du climat tels que l'ammoniac, le propane, etc.
- Augmentation de l'efficacité énergétique grâce à des machines plus récentes, etc.
- Optimisation des processus et des produits grâce à de nouveaux procédés, à une meilleure conception des produits, etc.

Scope 3

- **Préservation des ressources en évitant de les consommer,** par exemple en limitant les voyages d'affaires, les emballages, les impressions, etc.
- Matières premières plus respectueuses du climat grâce à l'utilisation de matières premières végétales, locales et recyclées
- Actions plus respectueuses du climat au quotidien, en passant de l'avion au train, de l'impression au numérique, etc.
- Mobilisation des fournisseurs pour protéger davantage le climat par l'échange de bonnes pratiques, la transmission de connaissances, etc.
- Incitation des collaborateurs à participer à la réduction des émissions en mettant en œuvre des mesures plus respectueuses du climat, en favorisant l'échange continu de connaissances, etc.

³⁾ L'aperçu ne se veut pas exhaustif. L'application de chaque mesure doit être vérifiée de manière spécifique à l'entreprise.

Compensation des émissions

Nous devons agir dès maintenant pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Cependant, les mesures de réduction des émissions de CO_2 sont généralement mises en œuvre étape par étape sur une longue période. C'est pourquoi ClimatePartner recommande en parallèle de compenser les émissions restantes par le biais de projets de protection du climat certifiés. De cette manière, les entreprises assument la responsabilité des émissions qu'elles produisent encore à ce jour, tout en œuvrant à la réduction continue de leurs émissions.

Pourquoi la compensation fonctionne

Les gaz à effet de serre comme le CO_2 se répartissent uniformément dans l'atmosphère. La concentration de gaz à effet de serre est donc similaire partout sur la planète. C'est pourquoi l'endroit de la planète où les émissions sont produites, ou au contraire évitées, n'a aucune importance sur la concentration globale de gaz à effet de serre. Les émissions qui ne peuvent actuellement pas encore être évitées chez **Zattoo AG** peuvent donc être compensées par des projets en faveur du climat dans un autre lieu.

Au-delà de la protection du climat

Les projets de protection du climat retirent du CO₂ de l'atmosphère, par exemple grâce à la reforestation, ou évitent d'émettre davantage de CO₂, par exemple en développant les énergies renouvelables.

Des projets de protection du climat de qualité favorisent en outre le développement économique, social et pérenne de la région. Les projets doivent être certifiés conformément aux normes internationales. C'est une évidence : les projets de protection du climat améliorent à la fois la vie des communautés locales et le climat. Preuve à l'appui.

Contrôle des économies réalisées

Le volume exact des émissions de CO₂ évitées grâce aux projets de protection du climat est contrôlé par des organisations indépendantes. Ensuite, les développeurs de projets peuvent vendre ces économies de CO₂ sous forme de réductions d'émissions certifiées afin de financer le projet. Plus d'informations sous : https://www.climatepartner.com/fr/projets-de-protection-climatique

Neutralité climatique

En compensant les émissions produites, Zattoo AG atteint la neutralité climatique.

Afin de garantir que toutes les émissions générées sont compensées dans le périmètre du système, une marge de sécurité de 10% est ajoutée au résultat total. Cela permet de compenser les incertitudes présentes dans les données sous-jacentes, qui découlent de l'utilisation de valeurs de base de données, d'hypothèses ou d'estimations.

Compensation du CO₂

	kg CO₂
Résultat global	542 616,93
Pas de neutralité climatique jusqu'à présent	542 616,93
Neutralité climatique déjà atteinte	0,00
Émissions de CO ₂ à compenser, y compris 10 % de marge de sécurité	596878,62

Protection efficace du climat

Chez ClimatePartner, nous sommes à votre disposition pour vous aider à sauter le pas!

Votre contact

+41 43 556785-0 ou support@climatepartner.com.

Impressum

Éditeur

ClimatePartner Switzerland AG Technoparkstrasse 1 8005 Zürich

<u>+41 43 556785-0</u> <u>support@climatepartner.com</u> <u>www.climatepartner.com</u>

Pour le compte de

Zattoo AG Baslerstrasse 60 8048 Zürich

+41 43 500 21 00 info@zattoo.com https://zattoo.com/de

Droits d'auteur

Le copyright est détenu par l'éditeur. La reproduction totale ou partielle de ce rapport sous quelque forme que ce soit n'est autorisée qu'avec l'accord écrit du titulaire des droits d'auteur.